



Blanc & Neveux

Société de Commissaires aux Comptes

inscrite sur la liste nationale
des Commissaires aux Comptes,
rattachée à la CRCC de Dauphiné-Savoie.

CAMPUS DE GROISY

Association type Loi 1901

Siège social :
126, Chemin des Métiers
74570 GROISY

N° SIREN : 300 231 446

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale de l'association CAMPUS DE GROISY,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CAMPUS DE GROISY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-avant, nous attirons votre attention sur la note de la page 22 sur les « Faits caractéristiques de l'exercice » ainsi que sur la page 24 de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthodes comptables intervenu, résultant d'un changement de réglementation comptable. Les principales dispositions et conséquences sont décrites dans cette note de l'annexe.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le traitement comptable des produits et l'estimations des provisions pour risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels aux membres de l'association.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A Annecy, le 15 juin 2026

Le Commissaire aux comptes

BLANC & NEVEUX

Frédéric BLANC



Aurélien MAURICE



ANNEXE

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ✓ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✓ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	146 953	127 221	19 732	30 586
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	480 086	47 134	432 951	432 951
	Constructions	17 054 786	4 277 311	12 777 475	13 290 440
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	1 193 285	923 821	269 463	379 166
	Autres immobilisations corporelles	4 600 122	2 217 275	2 382 846	2 759 873
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	356 283		356 283	
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
ACTIF CIRCULANT	Participations	12 049		12 049	12 049
	Créances rattachées à des participations	581 898		581 898	424 898
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	1 023		1 023	1 023
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	10 395		10 395	10 414
	TOTAL (II)	24 436 878	7 592 763	16 844 115	17 341 400
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements	179 426		179 426	160 048
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				5 079
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 569 561	20 392	1 549 169	1 369 485
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	247 233		247 233	461 628
	Charges constatées d'avance	269 023		269 023	419 991
	Valeurs mobilières de placement				706 127
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	1 078 386		1 078 386	521 636
	TOTAL (III)	3 343 628	20 392	3 323 237	3 643 994
COMPTES DE REGULATION	Frais d'émission des emprunts (IV)	18 059		18 059	20 138
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		27 798 566	7 613 155	20 185 411	21 005 532

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

581 898

425 898

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	182 230	182 230
	Fonds propres complémentaires	47 667	47 667
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	320 143	320 143
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	4 931 231	4 671 544
	Excédent ou déficit de l'exercice	(354 209)	259 687
	Total des fonds propres (situation nette)	5 127 062	5 481 270
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	10 134 302	10 767 171
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	10 134 302	10 767 171
Total des fonds propres		15 261 363	16 248 442
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	109 098	77 752
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	109 098	77 752
Provisions	Provisions pour risques	342 263	
	Provisions pour charges	148 569	146 456
	Total des provisions	490 832	146 456
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	2 568 979	3 170 476
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	118 645	80 290
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	761 902	535 755
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	396 153	411 056
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		846
	Autres dettes	116 505	89 828
	Produits constatés d'avance	361 934	244 631
	Total des dettes (1)	4 324 118	4 532 882
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif			
TOTAL PASSIF		20 185 411	21 005 532
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		2 249 990	1 935 975
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	383 575	286 798
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	9 036 923	9 272 586
	dont parrainages	168 111	237 660
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	1 029 147	305 756
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		84 020
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	57 753	321 637
	Utilisations des fonds dédiés	77 752	79 465
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	10 418	232
Total des produits d'exploitation		10 595 568	10 350 492
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	924 742	912 284
	Variation de stocks	(19 378)	(353)
	Autres achats et charges externes	3 490 481	3 529 141
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	212 714	183 505
	Salaires	3 215 475	3 212 851
	Cotisations sociales	1 341 651	1 344 641
	Dotation aux amortissements et dépréciations	1 152 268	1 136 449
	Dotation aux provisions	30 819	31 297
	Reports en fonds dédiés	109 098	77 752
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	42 432	21 763
Total des charges d'exploitation		10 500 302	10 449 331
RESULTAT D'EXPLOITATION		95 266	(98 838)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		95 266	(98 838)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	7 966	14 942
	Autres intérêts et produits assimilés	153	
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		8 119	14 942
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	63 444	73 838
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		63 444	73 838
RESULTAT FINANCIER		(55 325)	(58 895)
RESULTAT COURANT avant impôts		39 941	(157 734)
	Produits exceptionnels		742 266
	Charges exceptionnelles	365 390	333 331
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(365 390)	408 935
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		28 760	(8 486)
TOTAL DES PRODUITS		10 603 687	11 107 700
TOTAL DES CHARGES		10 957 896	10 848 013
EXCEDENT ou DEFICIT		(354 209)	259 687
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature		2 601	1 320
Prestations en nature			36 144
Bénévolat			
TOTAL		2 601	37 464
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature		2 601	1 320
Mise à disposition gratuite de biens			36 144
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL		2 601	37 464

Association CAMPUS DE GROISY
126 Chemin des Métiers
74570 GROISY

L'ANNEXE

Loi n° 83.353 du 30 avril 1983
Décret d'application n° 83.1020 du 29 novembre 1983

FIDEXPERT CONSEILS

*81 Rue des Carts
ZAE du Pré Mairy
74370 ANNECY
04 50 27 43 68*

Faits Caractéristiques de l'Exercice

Etat exprimé en euros

L'association a pour objet :

1/ La promotion des actions de formation professionnelle des adolescents et des jeunes par l'apprentissage et tous autres moyens adaptés en présentiel et à distance, conformément à la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel ; loi 2018-771 du 05 septembre 2018 et ses décrets d'application ;

2/ La formation professionnelle permanente des adultes et en général la mise en oeuvre des plans de compétence et des moyens susceptibles de contribuer à l'épanouissement des personnes par une qualification meilleure, un sens civique et moral averti, une attention vigilante aux problèmes sociaux et familiaux ;

3/ L'aide à des oeuvres exerçant une activité charitable, éducative, sociale et culturelle.

Afin de réaliser son objet, l'association se propose de recourir aux moyens d'action suivants :

1/ La collecte des ressources auprès de l'autorité publique,

2/ Les subventions des collectivités territoriales,

3/ Les forfaits de formation des OPCO dans le cadre de la mise en oeuvre des plans de compétences des entreprises, de l'alternance et de l'apprentissage,

4/ Les fonds de formation de Pôle Emploi,

5/ La vente, permanente ou occasionnelle, de tous produits ou services entrant dans le cadre de son objet, et susceptible de contribuer à sa réalisation,

6/ Tout autre moyen financier validé par le Conseil d'administration,

7/ L'investissement dans des outils pédagogiques modernes facilitant la réalisation des actions de formation et l'épanouissement des apprenants.

Au titre de l'exercice, il convient de relever les faits caractéristiques suivants :

Un contrôle de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail des Solidarités (DREETS) a été ouvert début 2023 concernant l'exercice 2021. Le rapport de contrôle a été notifié le 17/07/2023. Une première notification a été envoyée le 20/11/2023.

Le 18 mars 2024, une décision préfectorale vient se substituer à la notification du 20/11/2023. L'avis de mise en recouvrement a été émis le 29 mars 2024 (montant des sommes dues relatives au litige : 232 263 €)

L'association conteste cette décision et une saisine du Tribunal administratif de Lyon a été réalisée en avril 2024 en demandant notamment un sursis de paiement.

La procédure concernant ce contrôle est toujours en cours.

Une provision pour risque a été comptabilisée au 31/12/2025 pour 232 263 €.

Une expertise est en cours afin de se prononcer sur les nuisances sonores, les pertes d'ensoleillement, la perte de vue et la création d'un vis-à-vis que l'un des bâtiments du CAMPUS DE GROISY pourrait causer au voisinage, qui a demandé la réparation du préjudice subi.

Une provision pour risque a été comptabilisée au 31/12/2025 pour 110 000 €

Faits Caractéristiques de l'Exercice

Etat exprimé en euros

M. Arnaud GOBLED a été révoqué de sa fonction de président de l'association au cours de l'exercice. Il existe un désaccord sur les conditions de sa révocation entre l'association et M. Arnaud GOBLED, qui entraînera certainement un litige entre les parties dont le montant ne peut être estimé à ce jour (et qui n'a donc pas été provisionné dans les comptes).

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés conformément aux dispositions :

- du Code de Commerce,
- du Plan Comptable Général : règlement ANC N°2014-03 et nouveau règlement ANC n°2022-06 applicable à compter du 1er janvier 2025,
- des règlements relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif : règlement ANC n°2018-06 et nouveau règlement ANC n°2023-03 applicable à compter du 1er janvier 2025.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de réglementation comptable

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, l'Association applique les dispositions du règlement ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03, relatif à la modernisation des états financiers.

Ce règlement modifie le Plan Comptable Général et introduit plusieurs évolutions majeures :

- Suppression des transferts de charges : les charges ne peuvent plus être reclassées en produits ;
- Nouvelle définition du résultat exceptionnel : seuls les événements majeurs et inhabituels y sont désormais comptabilisés ;
- Révision de la nomenclature des comptes : certains comptes ont été supprimés, renommés ou reclassés.

Modalités d'application dans les comptes de la société :

- Des événements majeurs et inhabituels ont été constatés au cours de l'exercice : le résultat exceptionnel est une perte de 365 390 €, qui se compose de : une dotation aux amortissements exceptionnels des immobilisations pour 23 127 € et une dotation pour provision pour risques pour 342 263 €.

Impact sur les comptes :

- Les modifications n'ont pas entraîné de changement significatif sur le résultat net de l'exercice, en revanche certains soldes intermédiaires ont été impactés ;

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- Les comptes N-1 sont également présentés selon les dispositions de la nouvelle réglementation.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Evaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilisation différentes de la structure, ces derniers sont comptabilisés et amortis séparément.

Les immobilisations non décomposables sont amorties en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

Les immobilisations décomposables sont amorties comme suit :

- Structure : amortissement en fonction de la durée d'utilité de l'immobilisation prise dans son ensemble,
- Composants : amortissement en fonction de la durée d'utilité.

Aucun composant ayant une durée d'utilisation différente de la structure n'a été identifié et individualisé.

Evaluation des amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	3 à 5 ans
Agencements des terrains	Linéaire	10 ans
Constructions	Linéaire	20 à 50 ans
Agencements des constructions	Linéaire	5 à 20 ans
Matériel technique et scolaire	Linéaire	3 à 10 ans
Agencements divers	Linéaire	3 à 15 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau, informatique	Linéaire	3 à 10 ans

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Evaluation des immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée selon la méthode FIFO (First In First Out).

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des stocks et en cours

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvc	
	142 131		4 822			146 953
S	142 131		4 822			146 953
	480 086					480 086
	17 032 198					17 032 198
	22 588					22 588
	1 224 800		35 939		67 454	1 193 285
	3 339 371		60 564		7 442	3 392 493
	150 128		48 500			198 627
	329 901		1 924		11 931	319 893
	689 108					689 108
			356 283			356 283
	23 268 180		503 209		86 828	23 684 561
	12 049					12 049
	424 898		157 000			581 898
	1 023					1 023
	10 414		995		1 013	10 395
	448 383		157 995		1 013	605 365
	23 858 694		666 025		87 841	24 436 878

Amortissements

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles			111 545	15 676		127 221
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			111 545	15 676		127 221
CORPORELLES						
Terrains			47 134			47 134
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui			3 754 109	510 706		4 264 815
instal. agencement aménagement			10 238	2 259		12 497
Instal technique, matériel outillage industriels			845 634	122 576	44 388	923 821
Autres Instal., agencement, aménagement divers			1 059 320	364 967	7 442	1 416 844
Matériel de transport			23 869	30 973		54 842
Matériel de bureau, mobilier			190 621	41 130	11 871	219 879
Emballages récupérables et divers			474 826	50 884		525 710
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			6 405 750	1 123 494	63 701	7 465 543
TOTAL			6 517 295	1 139 169	63 701	7 592 763

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	581 898	581 898	
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	10 395		10 395
	Clients douteux ou litigieux	20 392	20 392	
	Autres créances clients	1 549 169	1 549 169	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	3 622	3 622	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18 616	18 616	
	Impôts sur les bénéfices	2 342	2 342	
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	156 891	156 891	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	65 761	65 761	
	Charges constatées d'avance	269 023	269 023	
	TOTAL DES CREANCES	2 678 110	2 667 715	10 395
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	2 135	2 135		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	2 566 844	611 361	1 333 491	621 992
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	761 902	761 902		
	Personnel et comptes rattachés	105 976	105 976		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	242 214	242 214		
	Impôts sur les bénéfices	1 753	1 753		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	46 210	46 210		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	116 505	116 505		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	471 032	471 032		
	TOTAL DES DETTES	4 314 571	2 359 088	1 333 491	621 992
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	48 500			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	648 867			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Stocks et En-cours

Etat exprimé en euros

	31/12/2025	Début exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Matières premières et autres approvisionnements				
Matières premières	179 426	160 048	19 378	
Autres approvisionnements				
TOTAL I	179 426	160 048	19 378	
En-cours de production				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL II				
Produits				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL III				
Production stockée (Total II + Total III)				
Marchandises				
Marchandises				
TOTAL DES STOCKS ET EN-COURS	179 426	160 048	19 378	

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	229 897				229 897
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	320 143				320 143
Autres réserves					
Report à nouveau	4 671 544	259 687			4 931 231
Excédent ou déficit de l'exercice	259 687	(259 687)		354 209	(354 209)
Situation nette	5 481 270			354 209	5 127 062
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	10 767 171		158 105	790 975	10 134 302
Provisions réglementées					
TOTAL	16 248 442		158 105	1 145 184	15 261 363

Les fonds propres sans droit de reprise correspondent à la mise à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité. Ils sont la contrepartie de biens ou de fonds qui ne peuvent être repris ni par leurs apporteurs, ni par les fondateurs, ni par les membres de l'entité. Ce n'est le cas échéant qu'à la liquidation de l'entité qu'ils feront l'objet d'un traitement spécifique (l'apport à une autre entité ayant le même objet le plus fréquemment).

Le montant de 229 897 € se décompose ainsi :

- 182 230 € de dotations initiales
- 47 667 € d'autres apports sans droit de reprise

Une réserve pour investissement a été "isolée" dans les fonds propres pour un montant de 320 143 €.

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Etat exprimé en euros							
Subventions d'exploitation	77 752	109 098	77 752			109 098	
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	77 752	109 098	77 752			109 098	

Ces sommes sont rapportées au compte de résultat au fur et à mesure de leur utilisation avec pour contrepartie les comptes d'utilisation de fonds dédiés, poste « Utilisations des fonds dédiés » dans les produits au compte de résultat.

Variation des Subventions d'Investissement

Etat exprimé en euros	Subventions à la clôture 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	14 577 271	7 454	145 206	14 439 519
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	14 577 271	7 454	145 206	14 439 519
Quotes-parts virées au compte de résultat	3 810 100	645 769	150 651	4 305 217

Une nouvelle subvention d'investissement a été obtenue pour un montant de 7 454€.

Les subventions complètement reprises au résultat ont été soldées (145 206€).

La quote-part de subvention d'investissement virée au résultat représente 640 324€ sur l'exercice 2025 dont une régularisation de 5 445 € (charge).

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Matières Premières	2 601	1 320
	2 601	1 320
Prestations en nature		
Mise à disposition de matériel		36 144
		36 144
Bénévolat		
Le bénévolat (conseil d'administration, bénévoles pour les examens, conseil pédagogique) n'a pas été recensé		
Total	2 601	37 464

Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Matières Premières	2 601	1 320
	2 601	1 320
Mise à disposition gratuite de biens		
Mise à disposition de matériel		36 144
		36 144
Prestations		
Personnel bénévole		
Le bénévolat (conseil d'administration, bénévoles pour les examens, conseil pédagogique) n'a pas été recensé		
Total	2 601	37 464

Provisions

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges		342 263		342 263
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	146 456	30 819	28 706	148 569
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	146 456	373 082	28 706	490 832
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	36 340	13 098	29 047	20 392
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	36 340	13 098	29 047	20 392
TOTAL GENERAL		182 796	386 180	57 753	511 224
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			43 917 342 263	57 753	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5c du C.G.I.					

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2025-01	Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
	BLANC ET NEVEUX							
	31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%
Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes								
Honoraires afférents à la certification des comptes	15 960	14 760	100,00	100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	15 960	14 760	100,00	100,00				

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité								
Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)								

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Produits à recevoir		697 445
Autres créances clients		477 653
<i>CLIENTS FACTURE A ETABLIR</i>	477 653	
Autres créances		219 792
<i>FOURNISSEURS AVOIR A RECEVOIR</i>	31 212	
<i>AUTRES PRODUITS A RECEVOIR</i>	18 616	
<i>SUBV EXPLOITATION</i>	150 094	
<i>AIDES EMPLOIS</i>	6 797	
<i>INTERETS COURUS A RECEVOIR</i>	22	
<i>PRODUITS A RECEVOIR</i>	13 052	

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Charges à payer		457 159
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		4 074
INTERETS COURUS S/EMPRUNTS	2 163	
INTERETS COURUS	1 911	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		190 052
FACTURES NON PARVENUES	190 052	
Dettes fiscales et sociales		161 233
DETTE PROVISIONNEES CONGES	96 258	
PROVISIONS INDEMNITES A PAYER	8 566	
CHARGES SOCIALES CONGES PAYES	44 760	
CHARGES SOCIALES SUR PROVISIONS	4 852	
IMPOTS ET TAXES	6 797	
Autres dettes		101 801
CLIENTS AVOIRS A ETABLIR	101 801	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			269 023	269 023
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				269 023

--

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			471 032	471 032
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL				471 032

--

Engagements de crédit-bail

Etat exprimé en euros	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2025
Valeur à la signature du contrat				1 171 142	1 171 142
Coût d'entrée de l'actif					
Dot. aux amortissements théoriques					
De l'exercice				222 049	222 049
Cumulées				193 514	193 514
TOTAL				415 563	415 563
Valeur nette					
Redevances payées					
De l'exercice				329 410	329 410
Cumulées				658 759	658 759
TOTAL				988 168	988 168
Redevances restant à payer					
à 1 an au plus				54 849	54 849
entre 1 et 5 ans				88 301	88 301
à plus de 5 ans					
TOTAL				143 150	143 150
Prix d'achat résiduel					
à 1 an au plus				14 500	14 500
entre 1 et 5 ans				1	1
à plus de 5 ans					
TOTAL				14 501	14 501

Engagements de Retraite

Etat exprimé en euros

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Une provision pour charges a été comptabilisée au titre de cet exercice.

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédit projetées (ou méthode du prorata des droits au terme). Elle retient comme base le salaire de fin de carrière, et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Hypothèses retenues :

- convention collective de l'enseignement privé non lucratif de juillet 2022 ;
- départ volontaire à l'initiative du salarié ;
- départ à la retraite à l'âge de 65 ans ;
- charges sociales : 47% ;
- turn-over : 15% ;
- taux d'actualisation : 3% ;
- table de mortalité : INSEE 2019-2021.

Les engagements de retraite sont ainsi évalués à 148 568 euros.

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus

Avals, cautions et garanties

Cf. état Engagements financiers - Avals, cautions et garanties

355 176

355 176

Engagements de crédit-bail

Engagements de crédit-bail

157 651

157 651

Engagements en pensions, retraite et assimilés

Autres engagements

Total des engagements financiers (1)

157 651

355 176

(1) Dont concernant :

Les dirigeants

Les filiales

Les participations

Les autres entreprises liées

Détail - Avals, cautions et garanties

Engagements financiers - Avals, cautions et garanties	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Garantie Société Générale 24 mois > 09/2026 /DREETS		215 488
Garantie SOGAMA 70% /emprunt CM 1 200 K€		89 556
Garantie SACCEF 50% /emprunt BP 500 K€		50 132
Totalisation		355 176

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Etat exprimé en euros

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/12/2025
Emprunt	Hypothèque rang 1 / tènement immo N°E1932	Banque Populaire	500 000	356 926
Emprunt	Hypothèque rang 1 / tènement immo N°E1932	Banque Lay dernier	500 000	323 600
Emprunt	Hypothèque rang 1 / tènement immo N°E1932	Crédit Mutuel	500 000	349 190
Emprunt	Hypothèque rang 1 / tènement immo N°E1932	Crédit Agricole	500 000	323 758
		TOTAL	2 000 000	1 353 475

Filiales et participations

A. Filiales (plus de 50%)

B. Participations (10 à 50%)

Etat exprimé en euros

31/12/2025

	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la sté
			Brute	Nette	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
FDT FONDS DE DOTATION CAMPUS DE GROISY	17 189	100,00			
SCI CAMPUS DE GROISY	(134 761)	99,90	9 990	9 990	581 898
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales	(117 573)	199,90	9 990	9 990	581 898
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)	(117 573)	199,90	9 990	9 990	581 898
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale	Montant des engagements donnés par la sté	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société	Observations
FDT FONDS DE DOTATION CAMPUS DE GROISY			(32 112)		
SCI CAMPUS DE GROISY					
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales			(32 112)		
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)			(32 112)		

Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Entreprises liées

Entreprises avec lesquelles
la société a un lien
de participation**Actif immobilisé**

Avances et acomptes sur immobilisations

Participations

9 990

Créances rattachées à des participations

581 898

Prêts et autres immobilisations financières

Actif circulant

Avances et acomptes versés sur commandes

Créances clients et comptes rattachés

Autres créances

Capital souscrit appelé, non versé

Dettes

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts dettes auprès des établissements de crédit

Emprunts et dettes financières divers

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

Produits financiers

Produits de participations

Autres produits financiers

Charges financières

Charges financières

Autres éléments